

Généralités et divers	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
	<p>Globalement, nous soutenons l'opportunité d'une agglomération et même si nous regrettons que ce dossier reste très conventionnel et manque un peu d'audace et d'esprit visionnaire, nous soutenons les chapitres « CONTEXTE ET DEMARCHE, DIAGNOSTIC ET ENJEUX » de votre rapport. Objectifs très généraux.</p>	non	Objectifs à 15 ans (obligation légale) qui restent à un niveau global, les détails viennent dans les révisions de PAL communaux.
	<p>Le chapitre « OBJECTIFS THEMATIQUES » contient des thématiques que nous soutenons, mais parfois seulement partiellement : nous sommes la plupart du temps d'accord avec les grands principes que vous avancez, mais notre appréciation diffère parfois sur les mesures à mettre en œuvre.</p>	non	
	<p>Travail réalisé de qualité, tant du point de vue du fond que de la forme. Bien structuré, le document est très agréable à consulter, bien écrit, et illustrés de belles photographies.</p>	non	
	<p>Le document énonce des objectifs très généraux du point de vue de la ville de Delémont, surtout en ce qui concerne les principes évoqués. Cela rend le questionnaire très général lui aussi, biaisant un peu le débat : « Pour la ville de Delémont, on peut être d'accord avec à peu près tout ».</p>	non	
	<p>La différenciation entre projets en cours et projets potentiels n'est pas toujours suffisante, notamment concernant les équipements publics.</p>	oui	PDR adapté
	<p>La problématique de la culture n'est pas évoquée. Pour rappel, lors d'interventions au Conseil de ville, l'Agglomération a été identifiée comme un partenaire important du CCRD par exemple. De plus, un diagnostic des infrastructures existantes/à venir nous paraît fondamental afin de permettre une mise en réseau des activités culturelles. Il en va de même pour les activités sportives (salles de gymnastique, etc.)</p>	oui	Texte complété, mais culture et sport déjà inclus dans le diagnostic et les projets (CREA, salles de spectacles, etc.) sans y avoir de paragraphes uniquement dédié à ces thèmes.
	<p>Le patrimoine archéologique et paléontologique n'est pas évoqué. Une mise en réseau des sites existants est souhaitable au même titre que la mise en réseau des espaces publics.</p>	non	Se fait au stade des PAL communaux
	<p>sur les cartes, noter les noms de localité uniquement « Vicques » par exemple, et non « Val Terbi – Vicques ».</p>	non	Mettrait les localités au même niveau que les communes (problèmes de compréhension), mieux ainsi (discuté avec BS HJ et PAP)
	<p>« SM demande ce qui est entendu concrètement par « synergies ». S'agit-il de commissions par exemple ? BS répond que la mise en œuvre des lignes directrices et principes n'est pas encore déterminée au stade du PDR. Cela viendra davantage dans le PA3. Une fiche indiquant l'organisation de ces synergies pourrait être établie. HJ précise que des synergies pourraient se mettre en place entre plusieurs communes de l'agglomération, en fonction de la localisation des projets et de leur portée ».</p>	PA3	A traiter dans le PA3
	<p>Une personne souhaiterait que les plans soient davantage précis et nets.</p>	non	
	<p>Il est indiqué que certaines données présentées sont en inadéquation avec le Canton, notamment au niveau de l'évolution démographique. L'examen préalable permettra de corriger les éventuelles discordances.</p>	non	
	<p>Clé de répartition de l'agglomération à revoir par localité en fonction de ce qu'elles bénéficient par rapport aux mesures d'agglomération (éloignement de Delémont par exemple)</p>	non	Statuts approuvés par le peuple: nécessiterait de passer par une votation populaire, critères et règles du jeu à définir, risque de remise en question du principe de solidarité, créerait un précédent dans les autres syndicats de communes. Questionnement présenté à la ComA et au Conseil: ont pris note mais ne souhaitent pas changer la clé de répartition pour le moment
	<p>Une personne demande que l'évolution de la fusion des communes du Val Terbi soit prise en compte. BS répond « que le dossier est évolutif, une annotation devra être faite dans les remarques du document »</p>	oui	Au début du rapport, parler du périmètre qui peut évoluer.

4.1. Urbanisation

4.1.1. Habitat	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Soutenez-vous l'objectif d'accueil de 4'700 habitants supplémentaires avec une répartition proactive entre les différentes communes?	2	5	<p>L'objectif d'accueil de 4700 habitants représenterait plus de 55% de l'augmentation prévue de la population jurassienne, pour la seule agglomération de Delémont. Cet objectif est trop élevé sachant que d'autres communes connaîtront un développement comme Haute-Sorne ou encore dans les environs de Porrentruy. Un objectif de 3400 habitants paraît raisonnable, d'autant plus que les réserves des réhabilitations ne sont pas considérées et que le rapport indique qu'un dézonage de certains secteurs de communes en surcapacité n'est pas pertinent, ce qui offrirait par conséquent des disponibilités supplémentaires. Ainsi, il est probable que ces zones soient maintenues malgré le développement projeté dans les communes en sous-capacité. Compte tenu de ces éléments, le potentiel d'accueil est supérieur à 3400 habitants supplémentaires. Nous soutenons en revanche l'idée d'une répartition proactive pour 3400 habitants mais qui n'apparaît pas dans le rapport. Les secteurs d'extension doivent être revus en fonction de l'objeu--ci doivent aussi être partiel</p> <p>Il est nécessaire de mettre en place une action concertée entre les communes. Une concurrence entre celles-ci pour faire venir de nouveaux habitants est contre productive par les coûts qu'elle engendre pour les finances publiques et parfois pour la création de doublond visant une meilleure attractivité des localités. On devrait veiller à ce que la vente de terrains à bâtir appartenant à ces collectivités ne bénéficie pas d'aide indirecte des collectivités (prix vente inférieur aux coûts d'équipement par exemple). Par ailleurs, l'objectif de 3'400 nouveaux habitants semble plus réaliste et permet de prendre en compte une évolution démographique dans les autres localités jurassiennes</p> <p>Ce chapitre est basé sur une analyse démographique très grossière et sur une extrapolation très approximative. Aucun argument solide ne nous permet de privilégier l'un ou l'autre des scénarios présenté. De plus, à notre avis, la progression démographique réalisée les dernières années s'est en grande partie faite en concurrence avec autre communes qui elles ont vu leur population diminuer. Une concentration/déplacement des habitants n'est pas synonyme d'augmentation de la population et votre argumentation n'est pas suffisamment claire /globale à ce propos. Nous privilégions le scénario à +3400 habitants avec possibilité éventuelle de redirection sur le 2e scénario en fonction des évaluations ponctuelles qui seront réalisées.</p> <p>4700 un peu ambitieux ; la répartition proactive devrait être privilégiée quelle que soit l'augmentation de la population, donc aussi pour le scénario 3400.</p> <p>« Quelles sont les bases démographiques à prendre pour l'entrée en vigueur ? L'objectif démographique est défini pour l'horizon 2030 selon 2 scénarios ; l'évolution de la population et la mobilisation des réserves de terrains pourront faire l'objet d'un suivi. Le PDR devra s'intégrer dans le cadre défini par le futur Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire, qui lui-même doit être accepté par la Confédération »</p>	<p>oui / non</p> <p>non / non / non</p> <p>oui</p> <p>non</p> <p>oui</p>	<p>Etayer ce passage en reprenant les chiffres RCJU (80'000 pour Canton) et OFS, expliquer comment on arrive à ces chiffres / Volonté du Conseil d'avoir ces répartitions avec ces objectifs</p> <p>Justement besoin de concurrence entre les communes pour se développer. / Obligation aux collectivités de ne pas vendre à perte dans la nouvelle LCAT (voir feuille officielle du 16 septembre 2015) / - pas selon scénarii du Canton</p> <p>Expliquer en quelques phrases comment on est arrivé à ces chiffres. 3'400-RCJU, 4'700-selon dév démog des 10 dernières années</p> <p>Volonté du Conseil</p> <p>Dans RT p.11-13 à ce sujet</p>
Acceptez-vous l'objectif de créer des types de logements diversifiés et bien intégrés au bâti existant?	5		<p>Notre souhait est que le bâti soit densifié autant que possible, via des indices minimums d'utilisation adaptés au lieu et aux types de logement que l'on veut implanter. Delémont doit opter pour l'habitat collectif et groupé afin de développer son statut de ville et de conserver les avantages de la ville pour ses habitants, à savoir la proximité des infrastructures collectives (gare, commerces, etc.)</p> <p>La poursuite de cet objectif est primordiale et pour toutes les communes concernées par le projet, car il constitue un des meilleurs moyens pour limiter l'expansion urbaine.</p> <p>La formulation de ce principe est sujet à interprétation. Nous soutenons une diversification vers de nouvelles formes plus durables d'habitat, la villa individuelle étant désormais plétorique.</p> <p>Nous proposons une vision plus ambitieuse : il s'agit de viser une réduction des surfaces dévolues à la maison individuelle.</p> <p>Nous saluons que l'accent soit mis sur une urbanisation vers l'intérieur et une réhabilitation des centres anciens. Cependant, il manque la volonté de mettre sur pied des contraintes afin de limiter les zones à bâtir pour les maisons individuelles.</p>	<p>oui</p> <p>non</p> <p>oui</p>	<p>Mentionner l'indice minimum</p> <p>-</p> <p>Encourager l'habitat collectif et groupé en gardant une offre équilibrée en type de logements</p>
Autre			<p>Dans le chapitre traitant de l'habitat, on ne sait pas à quelles surfaces correspond le potentiel des secteurs d'extension de la zone à bâtir pour la ville de Delémont. Cela biaise l'étude de l'analyse quantitative.</p> <p>Surcapacité théorique, les parcelles thésaurisées sont prises dans le calcul.</p> <p>En conclusion de l'analyse quantitative du sous-chapitre « Habitat », la réflexion multicritères pour la localisation des secteurs d'extension de la zone à bâtir doit tenir compte de l'agriculture en plus des critères définis. (p. 29 dernier §).</p>	<p>non</p> <p>ComA Conseil</p> <p>oui</p>	<p>Voir le PDU du PDCOM de Delémont, niveau local.</p> <p>Bien préciser ça et ajouter calculs ComA (différence de 40%) entre théorie et réalité. Et indiquer qu'après un délai de 6 ans, les Communes pourront appliquer le droit d'emption selon la nouvelle LCAT</p> <p>PDR adapté</p>

			« Il faut insister sur l' aspect théorique des réserves de terrains disponibles . Il faut distinguer les terrains libres et les terrains effectivement disponibles (sur le marché) »	oui	Accentuer encore le fait que les réserves en terrains sont théoriques
			Une personne « demande quelles sont les solutions au niveau des terrains constructibles, étant donné que le Plan Spécial de Soyhières est actuellement bloqué. [...] L'étude reste théorique et qu'il y a effectivement un manque de zone à bâtir à Soyhières . Le Canton doit définir les démarches d'échanges de terrains ». Le maire « confirme que cela fait 15 ans que la Commune n'a pas de terrain à vendre et est également étonné des chiffres annoncés dans le PDR. La commune doit d'abord s'intéresser aux terrains libres ... ».	ComA Conseil	A remonter à la ComA et au Conseil. Soyhières a son PZ bloqué depuis 10 ans environ. Voir avec PAP tableau avec détail des simulations en terrains libres par commune (CW). Soyhières: 11'000m2 de terrain libre.

4.1.2. Réhabilitation des centres anciens	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous d'accord de favoriser la densification des centres de localités tout en les redynamisant ?	7		<p>La proximité des infrastructures, commerces et transports publics parle clairement en faveur de la densification des centres. Leur redynamisation est nécessaire pour rendre ces centres attractifs pour des habitants jusqu'ici davantage orientés sur l'habitat individuel. Des mesures sont impératives pour encourager les propriétaires à réhabiliter les bâtiments dans les centres anciens.</p> <p>Pourquoi ne pas proposer des aides financières et techniques pour aider à la rénovation (3ème principe). - Les centres anciens bénéficient déjà d'un soutien financier important (lors de rénovation, ces bâtiments sont exonérés des taxes de raccordement aux eaux potables et usées. Cela représente env Fr. 10'000.- De plus en cas de création de nouveaux logements la taxe par nouveau logement est symbolique). Ce qui freine la rénovation des centres anciens, ce sont les contraintes réglementaires. Avant de parler de subventions, il faut alléger les contraintes réglementaires.</p> <p>Cette volonté devrait par ailleurs être précisée dans les règlements des constructions afin de limiter les projets trop gourmands en espace .</p> <p>Il s'agit d'une thématique prioritaire. Vos propositions sont cependant encore peu détaillées. Elles ne doivent pas se limiter à un "soutien moral". Nous souhaiterions un soutien financier, fiscal et logistique pour les personnes concernées par des projets de rénovations. De plus, la réhabilitation des centres anciens doit être vue comme une fin en soi et non pas comme un moyen de négocier ensuite de nouvelles extensions de zones à bâtir.</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non / oui</p>	<p>Dans mesures déjà idée de programme d'encouragement, et fonds de soutien financier viendrait du Canton</p> <p>Le fonds qui sera constitué avec le prélèvement de la plus-value par le Canton pourrait servir à cela. Si le Canton entreprend un programme, les Communes pourront soutenir les projets, mais ça n'est pas une compétence de l'agglomération. La constitution d'un fonds de l'agglomération a déjà été discutée au Conseil. / Les Communes peuvent alléger les règles dans les règlements communaux (pas compétence régionale), mais il y aura alors besoin davantage d'expertise.</p> <p>Compétences communales</p> <p>Déjà discuté au Conseil, fonds par le Canton éventuellement et appui ensuite des Communes (voir ci-dessus) / déjà dans suivi des modifications</p>

4.1.3. Paysages et espaces publics	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous favorable à l'idée d'améliorer la qualité des espaces publics et de les mettre en réseau?	6		<p>Lors du réaménagement des routes, attention à ne pas entraver la circulation des véhicules agricoles (large gabarit) par la mise en place d'îlots ou autres potelets.</p> <p>Les notions d'espaces verts sont à creuser davantage.</p> <p>Pour la charte du mobilier : il faut laisser aux communes une certaine autonomie dans le choix des aménagements : d'accord avec une certaine uniformisation à l'échelle d'une commune, mais une uniformisation serait plutôt dommageable à l'échelle de l'agglomération.</p>	<p>oui</p> <p>non</p> <p>non</p>	<p>PDR adapté</p> <p>Déjà plus loin dans ch. 4.3</p> <p>Oui, c'est justement l'esprit du document, pas idée d'harmoniser dans toute l'agglomération, compétence de la commune</p>
Adhèrent-vous à l'idée de valoriser la campagne d'agglomération?	6		<p>La préservation des terres agricoles, véritable poumon de l'agglomération, à la fois lieu de production pour l'agriculture et de délaissement pour la population, est essentielle. La question de la cohabitation agriculture-population doit également représenter un objectif du plan directeur et être améliorée (problématique des déchets, etc.).</p> <p>Attention à ne pas considérer l'espace agricole uniquement comme une aire dédiée au délaissement et à la biodiversité. La production agricole demeure la fonction prioritaire de l'agriculture, même si la mission de l'agriculture englobe l'entretien du paysage et le maintien de la biodiversité.</p> <p>Le terme choisi "campagne d'agglomération" n'est pas très heureux et difficilement compréhensible. Les aspects naturels ne sont pas assez détaillés et il faudrait distinguer les espaces naturels pouvant être parcourus (éventuellement avec présentation didactique) et ceux nécessitant une protection plus stricte.</p> <p>Menacée par le territoire de confluence.</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>	<p>Déjà dans le rapport, page 84 par exemple</p> <p>Vient plus loin</p> <p>Déjà dans le rapport (volet sur la nature)</p> <p>Pesée d'intérêt, territoire de confluence déjà validé</p>

			« Quelles mesures sont envisageables concernant l'interface entre l'urbanisation et l'agriculture ? Il ne faut pas être trop flou. Il s'agit de la problématique des franges urbaines qui sont abordées de manière relativement sommaire par le PDR sous la forme d'objectifs généraux. Ces franges peuvent être caractérisées par la présence de vergers, d'éléments bocagers, de liaison de mobilité douce. Le PA3 comprendra vraisemblablement des mesures liées à la protection et la valorisation du paysage (exigence des directives). La manière de traiter ces interfaces devrait être précisée dans ce cadre ».	PA3	A traiter dans le PA3
La carte "habitat et tissu urbain" vous convient-elle?	1	3	Trop grossière, pas d'indication des milieux naturels Il manque l'effet continuum dans le Val Terbi. cf. les remarques générales : pas d'accord avec les zones de transition entre Delémont et Courtételle et Delémont et Courrendlin notamment	non non non	Vient dans la partie "nature et paysage" localités séparées géographiquement, partie sur le paysage dans le chapitre "nature et paysage" La volonté de maintenir les coupures vertes entre les localités est bien exprimée dans le document

4.1.4. Zones d'activités	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous d'accord avec le principe de différencier les zones d'activités d'intérêt cantonal destinées aux activités à haute valeur ajoutée des autres zones d'activités destinées aux entreprises locales ?	3	3	Concernant les zones d'activités, un projet d'agglomération doit aller plus loin que de simplement gérer en commun les ZAIC. Nous demandons à ce que l'ensemble des extensions de zones d'activités des communes de l'agglomération se fasse sous forme de zones intercommunales . Ainsi, la concurrence entre communes ou encore les discussions quant à la localisation sont écartées par le partage des recettes fiscales de ces zones intercommunales . Rien n'empêche de prévoir une certaine latitude aux communes pour leur artisanat local.	ComA Conseil	Dans principe 1, ajouter: "dans le territoire de Confluence" (fiche 1.06 du PDC sur les zones AIC). Bien indiquer dans le PDR la volonté de mettre le secteur du PDL Gare-Sud en zone AIC. Les recettes fiscales, mais aussi les investissements seraient alors partagés au niveau régional.
			Cette différenciation ouvre la porte à une consommation excessive de terres agricoles dans la mesure où des entreprises locales pourraient développer des activités par exemple de stockage qui n'amènent pratiquement pas d'emploi. Par ailleurs et afin de préserver les meilleures terres agricoles, on devrait plus tenir compte de la valeur agricole des terres dans la localisation des zones d'activités .	non	Agriculture vs activités, pesée des intérêts
			Pas très clair. Les grandes entreprises sont déjà très convoitées et soutenues par la promotion économique. De plus, les petites entreprises locales sont souvent plus durables que les grandes entreprises susceptibles de délocaliser très rapidement. Une diversification de l'industrie jurassienne traditionnellement orientée sur horlogerie et mécanique est souhaitable . Nous privilégions l'économie verte.	non	Pas d'influence du Syndicat d'agglomération sur ce thème
			Objectifs et répartition des zones d'activités logiques et cohérentes .	non	
			Il faut de plus tenir compte de l'accessibilité pour le personnel.	non	Déjà le cas dans le rapport
			" Une personne constate que la seule zone d'intérêt public bénéficiant d'une rentrée fiscale est la Sedrac. Selon Monsieur Bernard Studer, la ZARD en serait une mais on constate que les rentrées fiscales ne sont pas encore au rendez-vous! Une autre personne demande si la zone de la Communance est bien une zone d'activité cantonale ? Réponse affirmative de Monsieur Studer pour le secteur Communance-Sud selon la fiche 1.06 du Plan directeur cantonal. Il constate que la Commune de Delémont a créé cette zone pour ses propres intérêts. Monsieur Bernard Studer se renseignera si les communes avoisinantes (Rossemaison et Courtételle) ont participé à la viabilisation et bénéficient d'un partage. A priori c'est Delémont qui a viabilisé le secteur et qui bénéficie des rentrées fiscales ".	ComA Conseil	Innodel pourrait fonctionner comme société au même titre que la Sedrac et gérer la zone de la Communance par exemple. Mais il faut être conscient que les communes devraient participer financièrement au départ (comme n'a pas participé aux investissements), avant de toucher des recettes fiscales.
			Nous demandons par conséquent qu'un volet fiscal soit inséré dans le PDR, traitant notamment de la redistribution des impôts perçus au niveau de l'agglomération.	ComA Conseil	La structure à mettre en place pour une telle redistribution pourrait par exemple s'inspirer de la SEDRAC (Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs), une institution de droit public fiscalement autonome qui chapeaute différentes zones d'activités pour le compte de vingt-deux communes du district de Porrentruy. Ajout d'un principe: "Mettre le secteur "Gare Sud", situé au cœur du territoire de Confluence, en zone d'activités d'intérêt cantonal et étudier la possibilité d'établir une gestion intercommunale"

			<p>Du fait que les grandes entreprises doivent s'implanter à Delémont, il y aura un manque à gagner au niveau fiscal pour les autres communes. Un système de revendication d'impôts pourrait être mis en place.</p> <p>« Du point de vue économique là aussi il y a un problème. Le plan directeur indique que les petites zones d'activités doivent se concentrer sur l'artisanat local. Hors, pour se développer et ainsi apporter une qualité de vie attrayante, une commune a besoin de rentrées fiscales importantes que seules des entreprises importantes et à haute valeur ajoutée peuvent apporter. Le plan directeur prévoit l'implantation de ces entreprises prioritairement dans les zones de la Communance et de la ZARD à Delémont ».</p>	ComA Conseil	<p>En Ajoie, constitution de la Sedrac -société. Dans l'agglo, Innodel pourrait jouer ce rôle de gestion des zones AIC de la région. Mais si les Communes y prennent part, elles doivent également payer (pas uniquement recettes fiscales). A la Communance sud, Rossemaison et Courtételle sont incluses dans la planification, mais elles n'ont pas participé aux investissements, donc ne touchent pas de bénéfices.</p> <p>Les personnes physiques sont de meilleurs contribuables que les personnes morales la plupart du temps.</p>
Etes-vous pour garantir une bonne intégration urbaine et paysagère des zones d'activités économiques?	6	2	<p>Sur le principe, oui. Pour autant que l'intégration urbaine et paysagère n'entre pas en conflit avec le principe d'utilisation respectueuse du sol. L'esthétique des bâtiments industriels de la Communance-Sud tranche avec l'utilisation respectueuse du sol, malgré l'indice minimum d'emplois par m2. En témoignent les espaces verts entre les bâtiments, le long des routes, etc. alors que la zone agricole se situe à deux pas. La densification n'est pas incompatible avec l'intégration urbaine et paysagère. Par densification, nous entendons faire prendre de la hauteur aux réalisations comme en ajoutant un voire deux étages de plus par rapport à ce qui se fait habituellement. Les parkings doivent également être aménagés sur plusieurs étages et/ou sous les bâtiments industriels.</p> <p>L'intégration urbaine et paysagère est intéressante cependant le concept retenu doit tenir compte d'une utilisation mesurée et parcimonieuse du sol. Les allées trop larges ou espaces verts trop importants sont à bannir des zones d'activités.</p> <p>De grands efforts doivent être réalisés concernant la végétalisation /arborisation des usines (plantes indigènes, prairies sauvages au lieu du gazon), limitation des parkings, construction sur étages. Des conditions limitantes claires doivent être édictées, sans craindre d'effaroucher les investisseurs potentiels.</p> <p>Oui, mais garder des césures vertes entre les zones de développement des différentes localités : entre delémont et courroux, courrendlin et courtételle surtout.</p>	<p>non / oui</p> <p>non</p> <p>oui</p> <p>non</p>	<p>p.42, principe 1 "(hôtels d'entreprises)"? - CW / Déjà dans suivi des modifications</p> <p>Volonté déjà mentionnée dans le PDR</p> <p>PDR adapté</p> <p>Oui, idée exprimée dans le document (plutôt dans le volet nature)</p>

4.1.5. Commerces	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Acceptez-vous de coordonner à l'échelle régionale l'emplacement des futurs commerces à forte fréquentation?	6		<p>L'offre actuelle en grands centres commerciaux est proche de la saturation alors que les commerces de proximité sont souvent en difficulté. Une approche critique de la société de consommation n'est-elle pas une tâche de l'agglomération ??? Soutien aux petits commerces, promotion de modèles de consommation durable, prévention de l'endettement...</p> <p>C'est une nécessité. Dans ce contexte, l'emplacement du projet Coop de Courroux est clairement mal positionné et doit être revu.</p> <p>L'emplacement de la future Coop à Courroux est inapproprié : les personnes de Courroux vont actuellement à pied à la Coop actuelle, ou en voiture à Delémont. Le nouveau déplacement se fera presque exclusivement en voiture à Courroux.</p> <p>« Un autre atout pour l'attrait d'une localité est la proximité des commerces de détail. Là aussi le plan directeur mentionne que les centres commerciaux doivent être implantés uniquement à Delémont. Une grande enseigne a pour projet de s'implanter à la sortie de Courroux direction Vicques mais le projet est bloqué par ce principe. Une telle implantation permettrait de rendre plus attractif le haut du Val Terbi tout en limitant le trafic routier à travers Courroux et à l'entrée de Delémont. Bien que ce principe soit repris du plan directeur cantonal, l'agglomération devrait faire pression pour changer ceci plutôt que d'abonder dans ce sens ».</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>	<p>Pas rôle du PDR</p> <p>Le choix n'est pas tout à fait conforme au développement souhaité qui veut que les commerces s'installent dans les centres pour y conserver une vie locale. Mais le PDR n'a pas la force d'empêcher ce projet.</p> <p>Ici le projet concerne une surface plus petite que 1'000 m2 donc pas d'obligation de s'implanter au centre de Delémont</p>

Etes-vous pour garantir une bonne intégration urbaine et paysagère des commerces à forte fréquentation?	6		Sur le principe, oui. Pour autant que l'intégration urbaine et paysagère n'entre pas en conflit avec le principe d'utilisation respectueuse du sol. L'esthétique des bâtiments commerciaux de la Croisée des commerces par exemple (un seul étage, parkings en surface) tranche avec l'utilisation respectueuse du sol, à un endroit pourtant stratégique au sud des voies. La Coop de Bassecourt représente également un exemple à ne pas suivre. La densification n'est pas incompatible avec l'intégration urbaine et paysagère. Par densification, nous entendons faire prendre de la hauteur aux réalisations comme en ajoutant un voire deux étages de plus par rapport à ce qui se fait habituellement. Pour les bâtiments commerciaux sur plusieurs étages, l'intérêt est de concentrer les surfaces commerciales sans créer de problèmes de mobilité, malgré quelques contraintes logistiques liées aux étages. De nombreuses zones commerciales en Suisse, même dans le Jura, obligent la clientèle à se déplacer en voiture entre chaque magasin, ce étant surdimensionnées, il y a lieu d'étudier la possibilité d'affecter certains	non	Constat
La carte "activités et commerces" vous convient-elle?	5	1	La dimension de cette zone nous semble démesurée en raison de l'ampleur des surfaces concernées. De plus, de gros conflits sont programmés avec les SDA . Oui, a l'exception du site de Courroux .	non non	Dimensionnement exact et pesée des intérêts dans les PAL Coop non représentée sur le plan. Voir remarques précédentes.

4.1.6. Equipements p	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous d'accord de coordonner l'implantation des équipements publics à l'échelle de l'agglomération 7 selon leur portée (intercommunale, régionale ou cantonale)?					
La carte "équipements" vous convient-elle?	2	2	Pour les secteurs de développement stratégiques, de gros conflits sont programmés. La carte avec le territoire de confluence (échelle agglomération) ne correspond pas au territoire de confluence cité dans le principe 1 (échelle Delémont). Cela prête à confusion. Concernant les équipements publics à vocation régionale (p.48), il manque pour Delémont le centre sportif de la Blancherie, avec notamment la piscine.	oui - carte oui non	Agriculture vs activités, pesée des intérêts. Secteur en-dessus d'Innodel à enlever. Si un projet se développe ça ne sera certainement pas après 2030. Phrase reformulée, le territoire de confluence se trouve bien sur plusieurs communes. Les équipements ne sont pas représentés dans le détail, principe d'implanter les équipements d'intérêt cantonal à Delémont et régional dans certaines communes

			Les secteurs de développement stratégiques mentionnés sur la carte (nord de Courrendlin), entrée de Delémont-Courroux et zone entre Delémont et Courtételle ne sont pas acceptables . Il s'agit d'une part d' excellentes terres cultivables et, d'autre part, le développement à ces endroits-là étalerait le bâti , faisant ainsi perdre les transitions entre localités . Nous demandons de ne prévoir qu'un seul secteur de développement stratégique . Par ailleurs, la capacité d'accueil en emplois est largement suffisante pour les zones d'activités existantes (secteurs libres et friches), aussi bien pour un objectif de 3400 que pour 4700 habitants. Le rapport mentionne que "bien que le potentiel d'accueil actuel semble a priori en légère surcapacité, entreprendre des mesures de déclassement n'est pas pertinent dans l'état actuel des connaissances". Déjà que nous contestons l'idée de ne pas déclasser, nous contestons encore davantage l'idée de développer les secteurs Courrendlin et Courtételle-Delémont. Les zones d'activités étant surdimensionnées, il y a lieu d'étudier la possibilité d'affecter certains secteurs à l'habitat, là où c'est pertinent .	non	Pesée des intérêts
--	--	--	---	-----	--------------------

<p>Avez-vous d'autres remarques sur le thème "Urbanisation" ou sur la carte de synthèse ?</p>			<p>"Nous soutenons un aménagement de territoire fortement coordonné au niveau de l'agglomération. Nous soutenons vos réserves par rapport au modèle de la villa individuelle, mais de manière beaucoup plus affirmée: pour nous, un changement de paradigme est nécessaire et le simple mécanisme de la demande (et de l'adaptation de l'offre) doit être revu. Une promotion d'autres mode d'habitats durables est nécessaire afin que ce que vous nommez ""aspirations résidentielles"" évolue, tant qu niveau politique que citoyen. De plus, la lutte contre le mitage du territoire est l'étalement urbain est une priorité absolue pour nous et nous ne pouvons pas soutenir d'extensifications de la zone à bâtir, mis à part peut-être pour des projets prépondérants et à forte dimension durable (quartiers durables, habitat groupé). Nous soutenons la thématique de la densification, mais en y associant absolument la dimension de qualité, car la densification ne doit pas être synonyme de bétonnage systématique de tous les espaces libres. Ceétant surdimensionnées, il y a lieu d'étudier la possibilité d'affecter certains secteurs à l'habitat, là où c'est pertinent. (Cercle agr et chambre)versité. Nous soutenons votre idée de répertorier les réalisations exemplaires, mais souhaiterions également une vision plus critique sur les mauvaises réalisations.</p> <p>En ce qui concerne la réalisation de quartiers durables, le WWF a développé le Concept One Planet living qui est à votre disposition: http://www.wwf-ge.ch/home/wwf-geneve/quartiers-durables/</p> <p>« La carte de synthèse doit être affinée, il s'agit d'une première ébauche. Il faut ajouter un 2e cercle d'évolution avec par exemple le vélo à Develier, les transports publics à Vellerat, et bien sûr le développement démographique sur l'ensemble du territoire de l'Agglo ».</p>	<p>non / oui</p> <p>non</p>	<p>Déjà dans 4.1.1 et compétence des PAL / PDR adapté</p> <p>Pas le thème de ce chapitre</p>
---	--	--	---	-----------------------------	--

4.2. Mobilité

4.2.1. Transports publics	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
<p>Etes-vous d'accord d'encourager l'utilisation des transports publics en améliorant la qualité de la desserte?</p>	6	1	<p>Une diminution du prix des billets encouragerait également l'utilisation des transports publics.</p> <p>Uniformiser les arrêts de bus seulement s'ils sont inexistant ou en mauvais état. Pas de frais pour remplacer des existants en bon état.</p> <p>Un soutien public est indispensable, il s'agit d'un investissement fondamental pour fidéliser les nouveaux utilisateurs et à terme rendre les services de transport plus rentables, puisque plus utilisés.</p> <p>Une personne constate que le projet est beaucoup trop vert et s'interroge sur les transports publics qui circulent trop souvent à vide.</p> <p>Trop peu d'attention est portée au maintien de la ligne ferroviaire du pied du Jura.</p> <p>« Il demande qu'une ligne directe soit étudiée entre le Val Terbi et La Communance pour les employés de la zone d'activité de ce secteur. Cette remarque pertinente a été intégrée dans le rapport de consultation selon Monsieur Bernard Studer ».</p> <p>« ... il faut se rendre à l'évidence que les transports en commun, bien que bon marché si l'on prend en compte un abonnement annuel, ne séduisent pas les habitants du Val Terbi, au vu des 7'000 véhicules en moyenne journalière, qui se rendent de notre vallée sur Delémont. Les transports en commun sont actuellement trop longs et contraignants pour ceux qui se rendent au travail aux zones d'activités de Delémont. Il faudrait une ligne directe du Val Terbi jusqu'à la zone d'activité de la Communance ».</p>	<p>non</p> <p>oui</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>oui</p> <p>oui</p>	<p>Pas compétence du PDR</p> <p>ajouter "en tenant compte des besoins liés à la nouvelle Loi sur les handicapés" au pr 7 p.57 et uniformisation progressive</p> <p>Pas compétence du PDR</p> <p>Augmentation significative de l'utilisation des TP ces 10 dernières années (+42%) dans le canton</p> <p>p. 57: mentionner au principe 2 le pied du Jura</p> <p>Ligne directe Val Terbi-Communance déjà discutée, mais ne jouait pas à cause des horaires. A revoir par la suite, ajouter dans les objectifs: instaurer une ligne entre le Val Terbi et la Communance sans transbordements (opportunités à étudier en fonction des nouveaux horaires)</p>
<p>La carte "transports publics" vous convient-elle?</p>	6	1	<p>Les lignes sont quasiment toutes à améliorer...?? - tracé traitillé</p>	<p>oui - carte</p>	<p>Comme sur la carte de synthèse, ne mettre que les tracés existant ou à créer (pas à améliorer)</p>

4.2.2. Transports individuels motorisés	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
<p>Adhérez-vous à l'idée d'assurer un bon accès routier sur l'ensemble de l'agglomération?</p>	6	1	<p>Nous estimons que les accès routiers sont corrects et suffisants sur l'ensemble de l'agglomération, d'autant plus en tenant compte de la volonté d'encourager l'utilisation des transports publics.</p> <p>Les accès routiers actuels sont bons.</p> <p>Pour nous, les infrastructures routières sont déjà très bien dotées et elles ne nécessitent pas de moyens supplémentaires.</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>	<p>Les développements routiers nécessaires à futur ont été étudiés et identifiés et sont maintenus dans les objectifs</p>

Acceptez-vous l'idée de maîtriser l'utilisation des transports individuels motorisés (principalement la voiture)?	4	<p>La qualité de la desserte en transports publics et des correspondances influencera davantage le report modal que toute autre mesure visant à maîtriser l'utilisation des transports individuels motorisés.</p> <p>La mobilité automobile doit être non seulement contenue, mais réduite.</p> <p>Le point 2 des principes (p.62) me fait un peu peur, selon qui est aux commandes.</p> <p>Garder des proportions réalistes en termes de stationnement (fin du 1er paragraphe p.62). Attractivité et accessibilité sont liées. Si l'on ne peut plus venir en voiture, comment vient-on? On va ailleurs?</p> <p>Il faudra véritablement tenir compte des personnes venant des localités éloignées ou des fermes et qui n'ont pas le choix et doivent recourir à la voiture pour atteindre Delémont. Il faudra impérativement éviter d'encore pénaliser ces personnes par les mesures contraignantes qui pourraient être envisagées.</p> <p>Des contraintes sont à appliquer pour le stationnement des commerces.</p>	non non non non non non	Oui, il sera tenu compte dans les études des besoins en stationnement pour ne pas inciter les gens à aller ailleurs qu'à Delémont, offre équilibrée nécessaire Apparaît déjà dans la partie sur les commerces (principes 4 et 6)
Etes-vous d'accord de réaménager les traversés de localité afin d'améliorer la cohabitation entre piétons, vélos et trafic routier?	7	<p>Lors de mesures d'aménagement, il y a lieu de tenir compte des dimensionnements pour le passage des véhicules agricoles (ilôts, chaussée reserrées, etc.).</p> <p>Tenir impérativement compte du trafic agricole.</p> <p>De grosses lacunes existent encore pour la sécurité des piétons et cyclistes. Le terme même de "cohabitation" laisse penser que le mode principal de locomotion reste la voiture...</p>	oui oui non	PDR adapté PDR adapté Oui, justement encore du travail à faire dans ce domaine.

4.2.3. Route H18	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous favorable au réaménagement de la H18 afin de diminuer le trafic de transit à Delémont et Courroux et d'améliorer la connexion avec Bâle?	2	4	<p>Pas de la manière telle que présentée sur la carte. L'emprise du projet H18 à ciel ouvert dans la plaine de Bellevie n'est pas acceptable et va à l'encontre du principe de préservation des terres agricoles mentionné dans ce même PDR. Le secteur de la plaine de Bellevie, l'une des meilleures terres agricoles du canton, a déjà subi l'avancée de l'urbanisation de Courroux et de Courrendlin ainsi que de manière encore plus marquante, le passage de l'A16. Nous demandons à ce que d'autres variantes soient sérieusement envisagées pour préserver la plaine de Bellevie, joyau agricole de l'agglomération. Si le projet de H18 venait à se concrétiser, l'agriculture n'acceptera aucune compensation écologique supplémentaires sur les terres agricoles. Le secteur de Courroux est déjà fortement touché par l'emprise des zones de crues de la carte des dangers et par les compensations dues à la réalisation de l'A16.</p> <p>La variante présentée sur la carte traverse une grande étendue de terres agricoles. Il faut rechercher une solution moins gourmande en espace agricole. L'agglomération de Delémont consommera beaucoup de terres agricoles pour assurer son développement; il est donc impérativement nécessaire que les infrastructures publiques soient repensées afin de diminuer l'impact du bétonnage.</p> <p>Les aménagements découlant du nouveau tracé de la H18 Delémont-Bâle n'apparaissent pas sur les différentes cartes présentées. Nous demandons que ces infrastructures soient explicitement mentionnées dans le PDR, en particulier la demi-jonction prévue à l'intersection de la route cantonale Courroux-Vicques, ainsi que l'échangeur avec l'autoroute A16.</p> <p>Bâle est très facilement accessible en train. Cette possibilité est suffisante. Vouloir réduire les problèmes de trafic par une constante amélioration des axes de communication est un problème sans fin. Il faut réduire le trafic, pas l'encourager à augmenter !</p> <p>Attention, la H18 concurrence la ligne de train!</p> <p>Importance de priorité 1 pour réaménagement, car trafic considérable!</p> <p>Sait-on quelle diminution de trafic de transit cela entrainera?</p> <p>Le groupe socialiste ne souhaite pas se prononcer à ce stade pour ou contre le réaménagement de la H18. Dans le cas où le projet se réalise, le groupe socialiste est favorable à ce que l'Agglomération demande à être considérée comme partenaire</p>	Oui - carte ComA Conseil non non non non oui	A ce stade, tracé indicatif - bien le mentionner sur la carte. Demi-jonction à représenter sur la carte. Jonction avec A16: pas de projet précis encore, différentes variantes, donc ici représentation sur le principe. - Complémentarité, point de vue - Etudes ont été faites, mais pas de chiffres publiés à notre connaissance Ajouter un principe pour le partenariat. P. 66: pas que dans le texte d'introduction, mais comme principe à part entière
La carte "transports individuels motorisés" vous convient-elle?	2	4	<p>Voir remarque concernant le tracé H18 ci-dessus.</p> <p>Lecture de la carte difficile pour Delémont : on peine à y lire ce qui s'y fera. Il y a différents types de « traversées » de la ville, mais seule une couleur est utilisée</p>	oui Oui - carte	Tracé indicatif Voir plan par HJ. Aussi sur carte de synthèse mobilité.

4.2.4. Mobilité douce				Prise en compte?	Adaptations
OUI	NON	Remarques, commentaires			
7		<p>Les synergies avec les dévestitures agricoles sont à envisager. L'implication des agriculteurs locaux dès le lancement des démarches de planification est essentielle pour disposer d'itinéraires évitant au maximum les conflits entre agriculture et population. Lorsqu'une route est dotée d'une piste cyclable à proximité, la circulation des vélos sur la chaussée routière doit être interdite. On remarque ce genre de problèmes, notamment lorsque des véhicules agricoles doivent croiser et se retrouvent en plus en présence de cyclistes sur la chaussée, malgré la piste cyclable toute proche.</p> <p>Les liaisons manquantes devront cependant être pensées de manière à favoriser l'utilisation et l'aménagement d'itinéraire/chemin existant. Il faut impérativement éviter la construction de pistes cyclables de même nature que celle reliant Courrendlin à Vicques.</p> <p>Profilier le vélo comme moyen de transport et non pas seulement de loisirs.</p> <p>La piste cyclable Châtillon, Rossemaison, Delémont à un coût de Fr. 600'000.-, il faut évaluer la nécessité de cette dépense.</p> <p>Il manque la mention à la mobilité douce dans les objectifs thématiques en début de rapport (p.18). Le cas de la traversée de Delémont est effectivement très problématique pour les cyclistes.</p> <p>Aussi direction Bâle pas de piste cyclable en dur! A améliorer en partenariat.</p> <p>Une personne ne partage pas l'optimisme exprimé dans le PDR au sujet de la mobilité douce. Elle s'interroge sur l'efficacité des pistes cyclables (taux d'utilisation et pour quel but- travail ou loisirs) par rapport aux importantes dépenses liées à ces mesures.</p>	oui oui non non oui oui non	<p>A ajouter au ch. 4.2.4</p> <p>Ajouter: utilisation en priorité de l'existant</p> <p>Déjà le cas dans le rapport</p> <p>Il s'agit là d'une mesure inscrite dans le PA, pas de projet concret dans le PDR et volonté de développer le réseau cyclable</p> <p>PDR adapté</p> <p>Ajouter l'aspect liaisons hors agglo - volonté de dév</p> <p>Volonté de développer et encourager la mobilité douce</p>	
6	1	<p>La nouvelle liaison prévue entre la ZARD et la route de Bellevie à Courroux pose problème.</p> <p>Itinéraires cyclables Châtillon - Rossemaison, Châtillon - Courtételle considérés comme existants! Il y a bien une route, mais qui mériterait d'être améliorée.</p>	non oui - carte	<p>Tracé indicatif à ce stade. Projet à étudier plus dans le détail lorsque le besoin de cette liaison sera justifié (dév de la ZARD)</p> <p>(Mesures48 et 202) changer le type de trait.</p>	
4.2.5. Mobilité combinée				Prise en compte?	Adaptations
OUI	NON	Remarques, commentaires			
5	1	P+R: pour qui?	non	Pour utilisateurs des TP, principalement des trains. En général les pendulaires.	
4.2.6. Promotion de la mobilité durable et monitoring des mesures				Prise en compte?	Adaptations
OUI	NON	Remarques, commentaires			
6	1	Un gros travail de sensibilisation est nécessaire. Le terme même de "dépendance" automobile donne une bonne appréciation du côté addictif prévalant actuellement pour la voiture et du travail nécessaire pour faire changer les mentalités.	non	Déjà indiqué dans le PDR	
7		Pour faire progresser cette thématique, il faudrait non seulement des mesures incitatives, mais aussi "punitives": taxes, augmentation du parking, ...	non	Des taxes de remplacement sont déjà en vigueur dans les Communes: si une nouvelle entreprise ou commerce ne met pas suffisamment de places de stationnement à disposition, elle paye une taxe à la Commune qui investit et met les places manquantes à disposition. Pas volonté de punir au vu de la situation actuelle, mais déjà de sensibiliser, encourager	

Avez-vous d'autres remarques sur le thème "Mobilité" ou sur la carte de synthèse ?			<p>"Une grande marge de progression est encore possible:</p> <p>http://www.bfmag.ch/images/stories/Bericht-SVI-2004-069_Veloverkehr-Agglomerationen_web.pdf</p> <p>Le terme de « monitorage » pourrait être utilisé plutôt que celui de « monitoring »</p>	oui	monitorage utilisé
--	--	--	---	-----	--------------------

4.3. Nature et Paysage

4.3.1. Communication et organisation	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous d'accord d'encourager la collaboration entre les personnes travaillant sur le développement du territoire et ainsi de favoriser la réalisation de projets?	7		<p>L'agriculteur doit être considéré comme un acteur important travaillant sur le développement du territoire. La réalisation de projets ne doit pas entraver la production agricole à proximité des zones d'habitation. L'exemple de la jachère florale proche de Courroux (figure 29) doit rester une démarche volontaire de l'agriculteur et non être imposée par exemple par un PAL qui rendrait une production extensive obligatoire.</p> <p>Vous ne spécifiez pas qui sont les partenaires pressentis. Le WWF est à disposition et collabore volontiers si on l'y invite !</p> <p>L'activité agricole a un impact très important sur l'aspect du territoire. Les différents projets réalisés dans l'espace agricole devront tenir compte des attentes et des besoins des agriculteurs concernés. En outre, les mesures proposées devront dans tous les cas garder un caractère volontaire pour les agriculteurs concernés.</p> <p>Natura: Chapitre 4 – page 82 : la photo a été déplacée par rapport à notre document et nous semble peu adaptée au texte.</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>oui - par Up</p>	<p>Déjà indiqué dans le rapport: coordination avec les acteurs concernées (p. 82, principe 2 notamment)</p> <p>Supprimer ou remplacer</p>

4.3.2. Trame jaune - espaces agricoles	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous favorable à la préservation de l'espace agricole comme élément fondamental du territoire de l'agglomération?	6	1	<p>C'est une nécessité. Cet objectif est en revanche en contradiction avec les secteurs de développement stratégiques envisagés voir sous point 4.1.6 et avec l'objectif irréaliste de 4700 habitants à l'horizon 2030.</p> <p>Oui, cependant le projet ne considère pas pleinement l'agriculture comme on serait en droit de l'attendre avec une telle déclamation. Le projet accorde plus d'importance au paysage et à la biodiversité qu'à l'activité agricole proprement dite. Une planification agricole doit impérativement être réalisée en raison notamment des diminutions de surfaces agricoles que l'on voit venir si l'agglomération se développe selon les objectifs décrits.</p> <p>OK pour conserver les terres assolées les plus productives, mais sans impliquer forcément une intensification des pratiques agricoles au détriment de zones à faible potentiel productif, mais fort potentiel de biodiversité.</p> <p>Sur la carte trame jaune, « espace à préserver pour la connectivité » ne correspond pas à la carte urbanisation p.50. Un « espace à préserver pour la connectivité » y est considéré comme «secteur de développement stratégique». Il faut laisser des espaces.</p> <p>Page 86 : les principes ont été légèrement modifiés et on ne parle plus du tout de SDA. Même si la mise à jour de ces surfaces est du ressort du canton et qu'un principe de compensation entre communes s'avère délicat à mettre sur pied, cette notion de gestion de la SDA à l'échelle de l'agglomération nous semble fondamentale à garder afin d'inciter à la densification du bâti.</p> <p>« MH explique que les réseaux écologiques agricoles se terminent toujours aux frontières communales. Une mise en réseaux de ces réseaux est souhaitable maintenant que l'agglomération a établi une vision plus large au travers de son PDR. BS indique que le manque de cohérence est dû au fait que les réseaux se sont développés en fonction des opportunités, à des périodes différentes. Il confirme le besoin d'harmoniser les réseaux aujourd'hui. Le PDR permet justement d'établir le cadre. HJ ajoute que la mise en œuvre de cette problématique pourrait constituer une mesure du PA3 »</p>	<p>non</p> <p>-</p> <p>non</p> <p>oui - carte</p> <p>oui</p> <p>PA3</p>	<p>Pas en contradiction, bonne planification en amont et pesée des intérêts nécessaires</p> <p>Voir remarques dans les "autres remarques" sur le chapitre nature et paysage</p> <p>Pas volonté du PDR d'intensifier, ni de sa compétence</p> <p>Nord de Courrendlin: partie est du secteur à enlever</p> <p>PDR adapté</p> <p>A traiter dans le PA3</p>

4.3.3. Trame bleue - cours	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous pour la gestion des cours d'eau en tant que liens biologiques (faune et flore), du paysage et social (espace de détente)?	4	3	<p>Pas nécessaire sachant que les cours d'eau sont gérés sur le plan cantonal, notamment via les espaces réservés eaux et via les revitalisations envisagées. Dans tous les cas, ne pas aller au-delà de la planification cantonale adoptée.</p> <p>Une planification par bassin versant est plus adéquate et répondrait aux attentes de la future loi sur l'eau. / Mais pas pour l'agglomération -> bassins versants</p> <p>"Nous soutenons particulièrement les revitalisations et créations de nouveaux milieux naturels (mares, ouverture de cours d'eau enterrés)</p> <p>L'amélioration de la qualité de l'eau (Birse notamment) doit progresser, notamment par une rénovation de la STEP (micro-polluants)</p> <p>Prévoir de lutter contre les plantes néophytes envahissantes</p> <p>La définition de l'espace réservé au cours d'eau (en cours) doit être mentionnée"</p> <p>Par exemple, le projet « Delémont marée basse » pourrait être mis en cohérence avec les autres communes de l'agglomération.</p> <p>Peut être en contradiction avec la préservation des terres cultivables. Pesée d'intérêt exigée. Les terres agricoles ne doivent en aucun cas être sacrifiées pour des espaces de détente, jugés aujourd'hui suffisants.</p> <p>Les cours d'eau sont bordés de terres agricoles. Une telle démarche tombe en opposition avec la préservation des SDA qui se trouve généralement à proximité des cours d'eau de l'agglomération.</p> <p>Les cours d'eau sont encore trop souvent utilisés comme vide-ordures ou décharge. Un travail de sensibilisation / mise à l'amende / actions de nettoyage est nécessaire.</p> <p>Chapitre 2 - p14 : il manque la mention de l'importance, en terme de conservation et promotion de la biodiversité, jouée par les milieux humides présents sur le territoire de l'Agglomération. Ceux-ci sont nombreux et il nous paraît inévitable d'en faire part dans ce chapitre.</p> <p>Chapitre 3 - page 19 : il manque la notion de milieux humides et du rôle pédagogique de ces milieux. Ces éléments étaient notamment mentionnés dans la ligne directrice CEP.</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>non</p>	<p>Non, gestion pas encore décidée, débat en cours notamment pour les PRE. Gestion de l'entretien se fait à l'échelle locale aujourd'hui. Voir les dispositions de la loi cantonale sur l'eau.</p> <p>Principe 1, p.91, bassins versants déjà mentionnés.</p> <p>Apparaît déjà dans le PDR</p> <p>Fait partie de l'entretien, entretien indiqué</p> <p>Pas compétence du PDR</p> <p>PDR adapté</p> <p>Commence déjà à se faire, à Courroux ce modèle est repris.</p> <p>Idee de valoriser, sensibiliser (rôle pédagogique). Préservation bien mentionnée, notamment à la page 103, principe 4.</p> <p>Pesée des intérêts à faire et volonté de préserver les milieux naturels (principe 4 p. 103 par exemple)</p> <p>Ajouter la sensibilisation (par exemple actions de nettoyage) à mettre en place</p> <p>ajouter en p.14</p> <p>Se trouve dans les principes p. 91. Ici ce sont les objectifs généraux uniquement, qui ne vont pas à ce niveau de détail</p>

4.3.4. Charpente verte - éléments structurels boisés	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Acceptez-vous l'objectif de maximiser la valeur écologique et paysagère des massifs boisés (forêts, haies, bosquets, vergers et arbres isolés)?	5	1	<p>Non aussi longtemps que la garantie que les exploitants agricoles pourront adhérer volontairement au projet n'aura pas été donnée. La volonté du propriétaire foncier ne peut exclure les intérêts de l'agriculture.</p> <p>En interconnexion avec nature dans espace bâti.</p>	<p>oui</p> <p>non</p>	<p>Ajouter au principe 2, p. 95: en accord avec les exploitants</p> <p>-</p>

4.3.5. Nature dans l'espace bâti	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Acceptez-vous de créer des espaces verts au sein de l'espace bâti qui possèdent dans la mesure du possible une continuité	4	3	<p>Peut être en contradiction avec la préservation des terres cultivables, l'utilisation raisonnée du sol et la densification du bâti. Pesée d'intérêt exigée. Voir également point 4.1.4 Intégration paysagère et cas de la Communance-Sud. La proximité quasi permanente à la zone agricole ne nécessite à notre avis pas forcément de créer des espaces verts dans le tissu bâti, au-delà de ce qui existe aujourd'hui et justifiés notamment du point de vue social.</p> <p>Les espaces verts introduits dans les nouvelles zones d'activités réduisent les possibilités de volumes bâtis. Nous pourrions adhérer à un tel concept pour autant qu'on garantisse des constructions sur plusieurs étages, y compris dans les zones d'activités.</p> <p>"Préciser les mesures prévues pour les espaces publics, mais aussi pour les espaces privés: jardins</p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>	<p>Déjà idée de densifier, mais avec qualité, donc un peu de vert, mais pas trop non plus, équilibre. Déjà mention de construire sur verticalité. Préservation du sol comme volonté du PDR.</p> <p>Pas compétence de l'agglomération</p>

ou possible une continuité avec les espaces naturels et agricoles alentours?			<p>Actuellement, les objets inventoriés et protégés par les PAL sont très minoritaires et peuvent disparaître très facilement du jour au lendemain. A revoir pour assurer une meilleure protection, notamment des grands arbres dans la zone à bâtir.</p> <p>Vous mentionnez une optimisation architecturale des projets via concours d'architecture. Nous souhaiterions également une optimisation écologique des espaces verts entourant les lieux publics. (mesure 4.3.5).</p> <p>Il serait intéressant de privilégier et promouvoir les essences locales dans les espaces publics et privés. Une mesure pourrait proposer des contraintes dans la mise en œuvre.</p>	non oui oui	Se fait au niveau des PAL communaux, dans le Plans de zones. PDR adapté
--	--	--	---	-------------------	--

4.3.6. Réseaux touristiques	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Acceptez-vous de promouvoir le tourisme régional de manière harmonisée et coordonnée à l'échelle de l'agglomération?	7		<p>Les itinéraires doivent être définis en accord avec les agriculteurs pour limiter les nuisances sur les cultures (déchets, passage dans les parcelles, etc.). Les itinéraires doivent être aménagés de poubelles et de panneaux "pour une campagne propre". De plus, l'agritourisme doit faire partie intégrante du tourisme régional. Plutôt que de créer un parc d'animaux, collaborer avec une ou plusieurs fermes pour des prestations agritouristiques. Plutôt que de créer du neuf, essayer de mettre en valeur l'existant, notamment via un réseau équestre.</p> <p>L'agrotourisme doit être intégré à cette action.</p> <p>Page 103 : l'objectif retenu pour les réseaux touristiques s'éloigne de notre formulation initiale. Nous ne citerions pas d'exemple pour le principe N°1. La création d'un équipement majeur n'est pas obligatoire et l'existant peut également être mis en valeur dans le sens recherché (Ex : site du Colliard,...).</p>	oui oui oui / pas d'exemples: oui	PDR adapté PDR adapté Reformuler l'objectif: Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager en développant les réseaux touristiques

			<p>Difficile de dégager les priorités</p> <p>A notre avis, seules les forêts et les zones PN devraient figurer en couleur orange.</p> <p>Intégrer également le terme agriculture dans l'intitulé de ce thème. Pas seulement étudier l'opportunité mais directement décider d'établir une planification agricole à l'échelle de l'Agglomération vu les incidences de l'urbanisation sur les exploitations du périmètre. Le visuel et le balisage des parcours doivent être améliorés pour éviter que les promeneurs ne finissent par traverser les champs pour retrouver l'itinéraire qu'ils recherchent.</p> <p>Etonnement quant au manque de contenu sur l'agriculture. Les enjeux agricoles sont pratiquement absents bien qu'ils existent vraiment et dans tout le périmètre du plan directeur. A lire ce document, nous constatons que l'agriculture n'est vraiment considérée que dans ses rôles d'entretien du paysage et de maintien de la biodiversité. La fonction première qu'est la production de biens alimentaires est absente du rapport, tout comme son rôle d'employeur.</p> <p>Compléter ce plan directeur par un volet consacré plus largement à l'agriculture et plus particulièrement à la production agricole, ce d'autant que l'activité agricole est la principale activité économique de plusieurs villages du projet d'agglomération (Rebeuvelier, Vermes, Courcelon, Montsevelier).</p> <p>La mise en œuvre de ce plan directeur ne pourra se faire qu'en soustrayant de nombreux hectares à l'agriculture. Dès lors, et afin de garantir des perspectives d'avenir aux nombreuses exploitations comprises dans le périmètre, nous préconisons impérativement une planification agricole et pas seulement une étude d'opportunité. Un projet de planification agricole permet de voir quelles sont les meilleures solutions lorsque les agriculteurs se trouvent confrontés à des situations complexes dépendantes de choix politiques et publics. Nous demandons donc qu'une planification agricole soit clairement prévue dans le PDR.</p> <p>Il convient de prévoir le renouvellement ou l'installation de nouvelles constructions conformes à la zone dans l'espace agricole. Une telle volonté devrait figurer dans le PDR.</p> <p>Les mesures de préservation de l'aire agricole sont insuffisantes ou n'apparaissent pas suffisamment. Les indices visant une densification maximum, par exemple une obligation de construire sur plusieurs étages, contribueraient singulièrement à garantir une utilisation parcimonieuse du sol. Nous demandons donc une approche prévoyant une utilisation parcimonieuse du sol.</p>	non non ComA - Conseil non / oui / non ComA - Conseil non non	Déjà le cas Les ressources humaines et financières actuelles ne suffisent pas pour engager une planification agricole. Même si peu de contenu, objectifs ambitieux, p.86 par exemple et peu dans tous les thèmes, niveau du PDR reste peu détaillé / ajout de la fonction première et du rôle d'employeur / Déjà un sous-chapitre se consacre à ce sujet. La production agricole n'entre plus tout à fait dans les stratégies du PDR dont les axes majeurs sont l'urbanisation et la mobilité. Souhaitable d'établir une planification agricole, mais représente un mandat très important et attente des directives cantonales sur cette planification. Pas d'apport concret et direct aux communes, difficile de mettre cela au budget de l'agglomération maintenant (surtout avec PA3 et Région énergie en cours). Nous ne souhaitons pas nous engager à ce sujet à ce stade. La conformité des constructions avec la zone concernée fait toujours l'objet d'un contrôle lors du dépôt du permis. Déjà le cas, principalement dans le chapitre urbanisation
--	--	--	---	---	--

Avez-vous d'autres remarques sur le thème "Nature et paysage" ou sur la carte de synthèse ?		"les inventaires des PPS (prairies et pâturages secs) n'apparaissent pas et sont mentionnés (p84) sous l'appellation de terrains secs, ce qui est peu clair.	oui	Réponse de Natura (1.10.15): L'appellation terrains secs a été choisie pour l'ensemble du document pour traiter cette thématique. Cela a également été le cas pour la CEP de la commune de Delémont. Les inventaires des PPS ont été repris et intégrés dans la représentation cartographique de la page 87 (espaces actuellement protégés et à gérer). Il est toutefois possible d'adapter la dénomination si nécessaire et de développer la légende de la représentation cartographique de la page 87 pour mettre en avant cette notion de terrains secs.
		Le slogan de l'agglomération ""vivre la ville à la campagne"" ne doit pas être vu comme une excuse pour supprimer toute trace de nature en ville, vu que celle-ci est abondante autour. La préservation de la nature est essentielle pour la qualité de vie non seulement à proximité du bâti, mais aussi à l'intérieur !	non	PDR va dans ce sens
		Les zones de protection de la nature, du paysage et des vergers ne sont pas évoquées, pourquoi ?	oui	Réponse de Natura (1.10.15): Ces zones sont évoquées dans les principes de la page 86 (principes n°2 et 4) ainsi que dans la représentation cartographique de la page 87 (espaces actuellement protégés et à gérer = PP, PN, PV, PPS). Il est toutefois possible de développer la légende de la représentation cartographique de la page 87 pour faire apparaître le détail ; Les vergers sont explicitement traités au chapitre 4.3.4 (Diagnostic-enjeux / Objectifs-principes-mesures) ; Une analyse a également été effectuée pour identifier les zones qui sont primordiales à préserver afin de maintenir la connectivité des espaces naturels entre eux (espaces à préserver pour la connectivité).
		Les rapports de forces /conflits d'intérêts pouvant se développer autour des trames jaunes, vertes et bleues doivent être davantage explicités. La pesée des intérêts ne doit pas toujours systématiquement se faire en faveur de l'agriculture ou du bâti au détriment de la nature."	oui	Mentionner en page 81.
	« Campagne d'Agglomération », « la ville à la campagne... » : ces slogans impliquent à notre avis la préservation de coupures vertes entre les localités et ne sont pas compatibles avec une urbanisation continue le long des axes de communication. Les liaisons entre Delémont et Courtételle et Delémont et Courrendlin ne sont pas adéquates : il manque des espaces verts à préserver pour la connectivité (carte de synthèse « volet nature »).	non	Volonté du PDR, territoire de Confluence où développement des activités (en lien avec axes routiers et ferroviaires). Mais aussi volonté de garder de la nature dans l'espace bâti, pas but de tout bétonner dans ces secteurs.	

4.4. Energie

	OUI	NON	Remarques, commentaires	Prise en compte?	Adaptations
Etes-vous d'accord avec les objectifs de la société à 2'000 watts qui projette de réduire par trois les besoins en énergie et de couvrir le 75% des besoins avec des énergies renouvelables d'ici 2100?	7		Pour autant que les coûts pour y arriver restent supportables. L'interdiction des chauffages électriques pourrait se révéler être une mauvaise mesure si les avancées technologiques permettent de produire facilement de l'électricité. Le WWF est encore plus ambitieux et encourage le message suivant: https://assets.wwf.ch/downloads/energie_2035_100_pour_cent_pour_alliance_environnement.pdf Principe 1f: A quelles conditions? Ne pas créer une pollution aux poussières fines avec des installations individuelles peu performantes offrant une mauvaise combustion. Oui mais : on devrait fixer des objectifs à plus court terme : 2015, 2035, en terme d'assainissement des bâtiments par exemple, ou l'utilisation du photovoltaïque	non non non non	Pas possible de le prévoir, stratégie selon les connaissances actuelles Il existe des systèmes permettant de mettre des filtres Ici stratégie pour 2030, avec mesures à court terme qui se préciseront dans le cadre du label Région énergie
Etes-vous favorable à l'adhésion de l'agglomération au label Région de l'énergie (association Cité de l'énergie)?	7		.		

<p>Avez-vous d'autres remarques sur le thème "Energie" ou sur la carte de synthèse ?</p>		<p>L'agriculture doit être un acteur de ce thème. La réalisation de biogaz, par exemple, est profitable en tous points pour les agriculteurs et la population (diminution des odeurs). Possibilité de trouver des synergies intéressantes (compost, chauffage à distance, ...) et de construire des installations ne fonctionnant qu'avec des engrais de ferme.</p> <p>Dans ce cadre, la volonté de développer la production de biogaz ou l'installation de panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles devrait également figurer dans le plan directeur.</p> <p>Chapitre assez maigre</p> <p>De nouvelles centrales hydroélectriques ne devraient pas être envisagées (mauvais rendement et atteintes écologiques)</p> <p>Un cadastre solaire est-il prévu?</p> <p>Des inquiétudes sont exprimées au sujet de la géothermie profonde ; cela pourrait avoir des effets néfastes sur la stabilité du sol. Il faut bien comprendre « qu'il s'agit d'une stratégie où tout le potentiel a été étudié, mais il n'est pas question de faire de la géothermie partout. Cela reste une stratégie globale »</p>	<p>oui</p> <p>oui</p> <p>non</p> <p>oui - carte</p> <p>non</p> <p>oui</p> <p>oui</p>	<p>Proposition de mesure ajoutée: "Développement des installations de biogaz par les agriculteurs intéressés avec la collaboration du SEOD (projet déjà en cours)"</p> <p>Renvoyer plus clairement au "Concept et planification de l'approvisionnement énergétique pour le Plan Directeur Régional" qui fait 72 pages</p> <p>Une est en projet à Delémont, seule sur le territoire de l'agglomération</p> <p>éoliennes: représenter le site potentiel sur la carte</p> <p>Relève de la politique communale</p> <p>Cité de l'énergie: à mentionner comme objectif à part (reprendre message Cité de l'énergie)</p> <p>Préciser que tout le potentiel a été recensé, mais pas du tout idée d'en faire partout. Possibilités identifiées.</p>
--	--	--	--	--